



Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP)



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL





CIP National

• Le CIP National

- Une initiative mise en place en 1999, par les institutions suivantes :
 - ✓ Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables,
 - ✓ Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes,
 - ✓ Conférence Générale des Juges Consulaires de France,
- Rejointes par Conseil National des Barreaux en 2001
- Le CIP National crée une association en 2007 et accueille de nouveaux membres :
 - ✓ Chambres de Commerce et d'Industrie France,
 - ✓ Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat,



CIP National

- Puis progressivement...
 - ✓ Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés,
 - ✓ Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce,
 - ✓ Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires
- En 2012, le CIP a accueilli des membres associés, telles que :
 - ✓ EGEE, association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise
 - ✓ ECTI, association Echanges et Consultations Techniques Internationaux
 - ✓ CCEF, Compagnie des Conseils et Experts Financiers
- Depuis juin 2013, le CIP national est présidé par William Nahum
- Enfin, le CIP a signé des partenariats avec:
 - La Caisse Nationale du RSI
 - APESA France



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL





CIP National

• Rôle du CIP national

- Favoriser la création des CIP territoriaux et coordonner leur action
- Développer significativement le nombre de bénéficiaires des entretiens
- S'assurer du respect de la charte d'éthique par les CIP
- Apporter un soutien logistique et matériel au CIP territoriaux (site internet, documentation, outils de communication, assurance...)
- Représenter les CIP au plan national et faire connaître leur action en matière de prévention des difficultés des entreprises



CIP Territoriaux

• « Les Entretiens du Jeudi »

- Les entretiens gratuits et confidentiels, sont conduits collégialement par des professionnels bénévoles :
 - ✓ un expert-comptable / commissaire aux comptes
 - ✓ un avocat
 - ✓ Un juge honoraire du tribunal de Commerce
 - ✓ Un conseiller technique de la CCI et de la CMA peuvent également y participer
- Le chef d'entreprise en difficulté prend rendez-vous avec un CIP territorial. Il peut se rendre à l'entretien avec ses conseils habituels
- Le cas échéant, le chef d'entreprise peut être orienté vers le dispositif d'APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe)



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL





CIP Territoriaux

- **Pour prendre rendez-vous**

- Le chef d'entreprise peut contacter:

- ✓ Le CIP territorial de son choix dont les coordonnées figurent sur le site Internet : www.cip-national.fr rubrique « Où trouver mon CIP ? »

- ✓ Le CIP national qui l'orientera vers un CIP territorial :

- 19 rue Cognacq-Jay, 75007 Paris
- cip@cs.experts-comptables.org
- tél.: 01 44 15 60 00



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL





Le CIP 92

• Le CIP des Hauts de Seine (CIP 92)

- Les membres fondateurs du CIP 92 sont :
 - ✓ L'association des magistrats consulaires des Hauts de Seine AMC 92
 - ✓ Le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Paris Ile de France
 - ✓ La Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles
 - ✓ L'Ordre des avocats du Barreau des Hauts de Seine
 - ✓ Le Centre de gestion agréé Picpus
 - ✓ La Chambre des métiers et de l'artisanat des Hauts de Seine
 - ✓ La Chambre de commerce et d'industrie des Hauts de Seine



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Le CIP 92

- L'association CIP 92 (association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901) a été constituée en avril 2017 et inaugurée par M. le préfet des Hauts de Seine le 10 octobre 2017.
- Les entretiens du jeudi se déroulent au :

Centre de gestion agréé PICPUS

41 rue des 3 Fontanot

92000 NANTERRE

Tél. 01 47 25 91 21

www.cip92.fr



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Autres partenaires du CIP 92

- DIRECCTE Ile de France (Unité territoriale 92) : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.
- REGION ILE DE FRANCE (Aides financières régionales Back-Up)
- MEDIATION DES ENTREPRISES.
- BANQUE DE FRANCE . Correspondant TPE
- EPT. POLD (Paris Ouest La Défense)
- Département des Hauts de Seine : Direction du Développement territorial- Service Animation et Promotion.
- MEDEF Hauts de Seine
- CAPEB Grand Paris. Chambre syndicale des artisans et petites entreprises du bâtiment
- ECTI Paris-Hauts de Seine. *Professionnels seniors*



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Fonctionnement du CIP 92 (1)

- Principes essentiels (annexe des statuts)
 - Loyauté et qualité d'écoute
 - Confidentialité et anonymat
 - Indépendance et impartialité
 - Désintéressement et bénévolat
- Les membres du CIP s'interdisent d'intervenir à titre professionnel pour les entreprises avec lesquelles ils auront été en relation dans le cadre de la mission du CIP pendant un délai de 2 ans.



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Fonctionnement du CIP 92 (2)

- Planning des « entretiens du jeudi »:

chefs d'entreprise : sur appel téléphonique au **01 47 25 91 21**

intervenants : <https://doodle.com/poll/asss64u9c2d25pxp>

- Accueil : bureaux du CGA Picpus à Nanterre (à 100 m. de la station RER Nanterre Préfecture)

- Déroulement de l'entretien : sans formalisme, pour mise en confiance du chef d'entreprise, avec bienveillance et convivialité, dans le but d'établir un diagnostic de la situation de l'entreprise et des solutions les mieux adaptées, même en absence de documents comptables.



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Fonctionnement du CIP 92 (3)

- Confidentialité : le chef d'entreprise décide des documents qu'il présente ; les intervenants s'engagent à respecter la confidentialité de l'entretien ; la fiche remplie en début d'entretien ne fait l'objet d'aucune diffusion et n'est utilisée qu'à des fins statistiques du CIP92.
- Suivi : le CIP fournit des informations et pas des conseils !
Pas de reconvoction, pas de coaching !

Les « outils » de la prévention (1)

- Autodiagnostic : voir Guide des entretiens.
- Dispositifs de prévention des difficultés des entreprises (cf. dépliant DIRECCTE)
 - Correspondant PME idf.correspondant-pme92@direccte.gouv.fr
 - Portail d'information des entreprises franciliennes
www.portail-entreprises-idf.fr
 - URSSAF 92.iledefrance@urssaf.fr
 - Activité partielle
contact www.activitepartielle.emploi.gouv.fr
idf-ut92.activite-partielle@direccte.gouv.fr
 - Médiation du crédit www.mediateurducredit.fr
 - Médiation des entreprises www.mediateurdesentreprises.fr



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Les « outils » de la prévention (2)

- En cas de difficultés conjoncturelles
 - CCSF . Commission des chefs de services financiers
(présidée par la Direction départementale des finances publiques DDFIP, et réunissant l'URSSAF et Pôle emploi)
ddfip92.pgp.actioneconomie@ddfip.finances.gouv.fr
01 40 97 31 24
- En cas de difficultés structurelles
 - CODEFI . Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises.
 - pour plus de 400 salariés : CIRI. Comité interministériel de restructuration industrielle.
 - Information sur les aides publiques : www.aides-entreprises.fr



Centre d'Information sur la Prévention
des difficultés des entreprises

MEMBRES DU CIP NATIONAL



Partenariat CIP/APESA

- **Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe.**
- **Protocole :**
 - ✓ Détection de la détresse d'un dirigeant par une « sentinelle »
 - ✓ Proposition d'aide psychologique. En cas d'accord :
 - ✓ Rédaction d'une fiche d'alerte numérisée, mise sur le site :
www.apesa-france.com
 - ✓ Appel téléphonique (45 m.) du dirigeant par un psychologue
 - ✓ Evaluation globale de la situation
 - ✓ Proposition de 5 consultations gratuites , dans le réseau APESA de psychologues libéraux. (625 psychologues formés)